



# Quels sont les différents horizons de placement selon les contrats d'épargne ?

 22/01/2024

Le meilleur moyen de donner vie à vos projets est de bien les préparer. Quelle somme aurez-vous besoin de mettre de côté ? Et pendant combien de temps allez-vous économiser ? Parmi les questions à vous poser pour bien choisir vos placements, il y a effectivement celle de votre horizon d'investissement.

## C'est quoi l'horizon d'investissement ?

L'horizon d'investissement correspond au délai à l'issue duquel vous souhaitez récupérer votre épargne. D'ici 1, 5 ou 10 ans ? Quand vos enfants ou petits-enfants commenceront leurs études supérieures ? A la retraite ? Autrement dit, combien de temps allez-vous laisser votre capital sur un placement financier donné ?

**L'horizon d'investissement est étroitement lié à votre objectif** : constituer une épargne de précaution, financer des travaux ou un voyage, acheter votre résidence principale ou une résidence secondaire, aider financièrement vos proches... Il est également lié à votre âge. Vous n'avez pas nécessairement le même horizon de placement à 30 ans qu'à 60 ans.

Traditionnellement, on distingue 3 horizons de placement :

- Court terme, n'excédant pas 3 ans,
- Moyen terme, entre 3 et 8 ans,
- Long terme, au-delà de 8 ans.

# Pourquoi définir son horizon de placement d'investissement ?

L'horizon de placement va être déterminant dans la conduite de votre stratégie patrimoniale. D'ailleurs, il fait partie des éléments pris en compte par votre conseiller lorsque vous définissez votre profil d'investisseur.

En savoir plus sur [les différents profils d'investisseurs](#).

Ce qu'il faut retenir, c'est que votre horizon d'investissement permet de déterminer les placements financiers vers lesquels vous orienter pour préparer vos projets.

L'objectif est d'éviter de vous retrouver face à une perte importante de capital au moment où vous devez récupérer vos encours. Ou alors, de passer à côté du rendement que vous auriez pu espérer en faisant fructifier votre épargne sur le long terme.

Tous les produits ne sont pas adaptés à tous les projets d'épargne. Notez aussi qu'une stratégie patrimoniale s'appuie sur la diversification de vos placements. Pensez à faire régulièrement le point avec votre conseiller. Il saura vous orienter vers les solutions d'investissement qui vous correspondent le mieux.

## Horizon d'investissement et placement financier

Pour tout placement financier, il existe une durée que l'on pourrait qualifier de recommandée. C'est l'horizon d'investissement qui permet au produit d'offrir les meilleures chances de rendement tout en lissant les risques de perte en capital sur la durée. Par exemple, pour un placement en actions, il est conseillé d'avoir un horizon d'investissement d'environ 10 ans.

Par ailleurs, pour certains contrats, l'intérêt fiscal apparaît à moyen terme. C'est le cas pour le PEA, dont la fiscalité devient pleinement intéressante aux 5 ans du plan, et l'assurance vie, au bout du 8e anniversaire du contrat.

Enfin, il faut considérer la liquidité du placement financier envisagé. Les placements financiers proposés sur le marché sont plus ou moins liquides et/ou disponibles. Si vous avez besoin de la mobiliser à court terme, vous devez vous orienter vers des placements qui vous permettent de récupérer votre capital à tout moment (assurance vie, livret bancaire...).

## Horizon d'investissement et risque

L'horizon d'investissement fait partie de l'équation risque / rendement. Même si vous avez une grande appétence pour le risque, celui-ci doit être modulé en fonction de la durée de vos investissements.

Pour un projet court terme, vous aurez besoin rapidement de votre capital. L'objectif premier est donc de sécuriser votre épargne.

Pour un projet moyen terme, il est possible de rechercher un peu plus de dynamisme, tout en s'assurant de rester modéré dans la prise de risque.

Un projet long terme, quant à lui, peut permettre de prendre un peu plus de risques. En effet, au début vous n'avez pas besoin de votre épargne immédiatement pour financer vos projets. Vous avez le temps de laisser passer les fluctuations des marchés financiers. Votre capital pourra éventuellement être progressivement sécurisé à mesure qu'approche votre

échéance.

**Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Ils présentent donc un risque de perte en capital, que ce soit en cours de vie ou à l'échéance, pouvant être partielle ou totale. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.**

## Horizon d'investissement et gestion

L'horizon d'investissement conditionne aussi la gestion de votre placement financier, qui ne sera pas la même suivant l'échéance de votre projet. Pour les PER par exemple, il existe une gestion dite à horizon qui optimise l'allocation de vos actifs en fonction de votre départ prévisionnel en retraite.

## Les différents horizons selon les contrats d'épargne

Pour chaque produit évoqué dans cette partie (hormis les livrets réglementés), tous les contrats du marché ne sont pas les mêmes. Les conditions, frais, supports d'investissements disponibles, types de gestion, peuvent varier d'un gestionnaire ou d'un contrat à l'autre. Avant de souscrire, lisez bien les conditions générales du contrat. Par ailleurs, notez que **les investissements en actions et en unités de compte mentionnés dans les parties suivantes vous exposent à un risque de perte totale ou partielle en capital**. Prenez bien le temps de faire le point avec votre conseiller.

### Livrets réglementés

Les livrets réglementés (livret A, LDDS) sont des placements bancaires. Ils sont en fait sécurisés et vous pouvez récupérer votre capital à tout moment. Ils sont donc particulièrement adaptés pour vous constituer une **épargne de précaution** ou pour mettre de l'argent de côté en vue d'un projet à court terme.

### Le PER

Le PER (Plan d'épargne retraite) est dédié à la préparation de la retraite. Par définition, il s'inscrit dans un projet de long terme. Sauf cas de déblocage anticipé expressément défini par la loi, votre épargne est en effet bloquée jusqu'à cette échéance. A noter que l'achat de votre résidence principale fait partie de ces cas de déblocage anticipé.

### L'assurance vie

L'assurance vie est plébiscitée pour sa souplesse. C'est ce qui en fait un placement adapté pour préparer tout type de projet.

La majorité des contrats d'assurance vie sont dits multisupports, c'est-à-dire qu'ils vous donnent la possibilité d'investir une partie de votre capital sur le fonds en euros. Mais également de rechercher du dynamisme via des supports en unités de compte au capital non garanti.

Vous pouvez donc vous constituer une épargne pour financer des projets à court terme. Mais également des projets à moyen ou long terme, en modulant votre niveau de risque.

Attention à la fiscalité : vos encours sont effectivement disponibles à tout moment, mais la fiscalité de vos rachats devient optimale [à partir des 8 ans de votre contrat](#).

Il peut être recommandé, selon vos objectifs, de dédier spécifiquement un contrat d'assurance vie à chacun de vos objectifs.

## Le PEA (Plan d'épargne en actions)

La singularité du PEA tient dans son univers de placements. Il vous permet en effet d'investir directement en actions sur les marchés boursiers ou via des organismes de placement collectifs éligibles au PEA. En revanche, le PEA ne permet pas d'investir sur un fonds en euros. Il s'agit donc, par nature, d'un placement exposé aux risques.

Votre épargne est disponible. Mais avant 5 ans, sauf exception prévue par la loi, tout rachat même partiel, entraîne la clôture du PEA. Par ailleurs, la fiscalité du PEA devient intéressante à partir de 5 ans du contrat.

Ainsi, l'horizon de placement recommandée pour épargner sur un PEA est de 5 à 10 ans.

En conclusion, l'horizon de placement fait partie des éléments à prendre en compte pour choisir les placements financiers les mieux adaptés à vos projets et bien construire votre stratégie patrimoniale.